



**Procès-verbal de l'assemblée générale
de l'Association de Parents d'élèves
du groupe scolaire Croix-Luizet
en date du 12 octobre 2015**

L'an 2015, le 12 octobre, à 20h, les membres de l'association se sont réunis à l'école Croix-Luizet, 18 rue Armand, 69100 Villeurbanne, sur convocation du conseil d'administration.

L'assemblée est présidée par Camille CALAIS, en sa qualité de Vice-Présidente de l'association, assistée de Christine TENAND, en sa qualité de secrétaire.

La Vice-Présidente constate la présence de 15 membres de l'association.

La Vice-Présidente déclare que l'assemblée est constituée et qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Ordre du jour :

- élection du bureau de l'association
- lecture et approbation du rapport financier des comptes pour l'exercice 2014, quitus au trésorier
- fixation du montant des cotisations
- projets de l'association

1^{ère} résolution

Camille CALAIS se présente en qualité de Présidente.

Fatima ABDELKAOUI se représente en qualité de Trésorière.

Christine TENAND se représente en qualité de Secrétaire.

Camille CALAIS, née le 23/04/1979, à Cahors (Lot, 46), et résidant 17 bis, rue Château-Gaillard, 69100 Villeurbanne, est élue en qualité de Présidente, par 15 voix sur 15.

Fatima ABDELKAOUI, née le 29/06/1973, au Maroc, et résidant 155 avenue Roger Salengro, 69100 Villeurbanne, est élue en qualité de Trésorière, par 15 voix sur 15.

Christine TENAND, née le 07/01/1973, à Lyon 3^{ème} (Rhône, 69), et résidant 1, rue Emile Dunière, 69100 Villeurbanne, est élue en qualité de Secrétaire par 15 voix sur 15.

Le bureau de l'association est donc ainsi constitué.

2^{ème} résolution

Après lecture du rapport financier, les comptes pour l'exercice 2014 sont approuvés par 15 voix sur 15.

Dès lors, quitus de sa gestion est accordé à la Trésorière pour l'exercice écoulé.

Après présentation du budget pour l'année 2015, l'assemblée générale approuve le budget tel qu'il lui a été présenté.

3^{ème} résolution

Depuis l'adhésion à la FCPE, le montant des cotisations est fixé à 20 euros pour l'année 2015/2016.

Cette résolution n'est pas soumise à vote puisque ce montant est fixé par la fédération FCPE.

4^{ème} résolution

Les projets de l'association pour l'année 2015/2016 sont la reprise de la bourse aux jouets et la vente de sapins de Noël.

D'autres projets pourront être envisagés au cours de l'année.

Cette résolution est adoptée par 15 voix sur 15.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, l'assemblée générale se termine à 21h45.

De tout ce qui précède a été tiré le présent procès-verbal signé par la Présidente et la Secrétaire.